

**Recommandation de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 29 mars 2021: «Pour une maison de quartier aux Grottes».**

*RECOMMANDATION*

(acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 30 novembre 2021, dans le rapport P-441 A)

La commission des pétitions recommande au département de la cohésion sociale et de la solidarité de prendre langue avec les autres services pertinents pour la recherche d'un local approprié répondant à la demande des pétitionnaires (GIM, Direction du patrimoine bâti, département de la culture et de la transition numérique, etc.)